

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Pour le développement du mieux-être au travail



Face aux profondes mutations économiques et sociétales, les structures publiques ont nécessairement dû s'adapter en se réorganisant et en modifiant leur style de management. Ces adaptations ne sont pas sans conséquences sur le bien-être psychologique des agents et donc sur la qualité des services rendus.

Dans le cadre du Pôle Santé au travail du Centre de gestion, la psychologue du travail est chargée d'accomplir des entretiens individuels et des actions en milieu de travail concourant : au maintien ou au retour à l'emploi, à l'amélioration du bien-être au travail et à la limitation des risques psychosociaux.

L'ACCOMPAGNEMENT

RÉGULATION DES CONFLITS

La psychologue intervient sur la gestion des conflits individuels, notamment sur les conflits affectifs entre agents. Le but est de permettre l'instauration d'une communication apaisée facilitant le « travailler ensemble ».

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION COLLECTIVE D'ÉVÉNEMENT PROBLÉMATIQUE

Afin d'endiguer le malaise dans certains services ou structures, des **groupes d'échanges de pratiques** et/ou des **groupes de paroles** peuvent vous être proposés.

MISE À DISPOSITION DE LA PSYCHOLOGUE

La psychologue peut être mise à disposition et ainsi travailler directement sous la responsabilité de la collectivité bénéficiaire. Elle peut alors assurer des missions aussi diverses que la prévention des risques psycho-sociaux, l'accompagnement au reclassement et à la mobilité, la gestion de conflit, le maintien dans l'emploi, etc.

Adapter

Écouter

Accompagner

Prévenir

Conseiller

INTERVENTIONS À L'INITIATIVE DES ÉQUIPES DU CDG81

• MÉDECINE PRÉVENTIVE

Dans le cas de souffrances au travail, l'action de la psychologue va, sur orientation du médecin de prévention, porter sur la gestion des émotions, la reprise de sens au travail, une meilleure communication ou l'affirmation de soi.

Ces entretiens sont gratuits et limités à trois.

• MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Les interventions peuvent être diverses afin de faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi : deuil du poste, aide à la mobilité, handicap psychique ou mental, gestion des émotions, conflit avec la collectivité, etc.

Ces entretiens sont réalisés à la demande du Service handicap et maintien dans l'emploi.

• PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Dans une démarche de prévention des risques professionnels, nous nous attelons à déterminer les contraintes psychologiques et organisationnelles potentiellement sources de mal-être, via un état des risques psychosociaux assorti de propositions de pistes de solutions avec possibilité d'accompagnement à leur mise en œuvre.

POURQUOI LE CDG81 ?

Expertise | Expérience | Écoute

Notre psychologue accompagne les agents de la Fonction Publique Territoriale dans leurs difficultés liées au mal-être au travail. Elle mobilise les ressources du Centre de gestion tout en garantissant la confidentialité inhérente à sa fonction. Proche des collectivités et consciente de leurs problématiques, elle saura s'adapter aux demandes qui lui seront confiées.

**Une question, un devis :
n'hésitez pas à nous contacter !**